

Fiche d'inscription 2022

FreeKiteSchool – Lac de Monteynard – Grenoble 38

1. Pré-reservez une date qui vous convient en contactant l'école: **+33 (0)6.26.90.28.15** ou **freekiteschool38@gmail.com**
2. Renvoyez ce formulaire complété et accompagné d'un chèque d'arrhes correspondant à 50% du stage, à l'ordre de Freekite, à l'adresse suivante : **Freekite School, 11 petite Rue, 38650 Treffort**

Nom (Last name):

Prénom (Firstname):

Profession (Occupation):

Nationalité (Nationality):

Date de naissance (Date of birth):/...../..... - Poids (Weight):

kg - Taille (Height): cm

Adresse (Address) :

Portable (Phone number):

Mail :

Activités de "glisse" déjà pratiquées :

AUTORISATION PARENTALE Pour les mineurs : Je soussigné(e) : Père/Mère/Tuteur, inscrit et autorise : Né(e) le : / / ; à se licencier à l'AFK, à apprendre et à pratiquer le Kitesurf dans l'Ecole Freekite.

ENTOURER LA FORMULE CHOISIE:

1 séance du lundi au vendredi, en juin et en septembre : 150€ /personne (3 personnes par cours)*

1 séance du lundi au vendredi, en juillet et août : 170€ /personne (3 personnes par cours)*

1 séance en week-end : 200€ / personne (2 personnes par cours)*

Stage de 5 séances, uniquement du lundi au vendredi, en juin et en septembre: 690€/personne*

Stage de 5 séances, uniquement du lundi au vendredi, en juillet et août: 790€/personne*

*** 3 heures de cours en moyenne, à partir de 13h, matériel intégralement fourni**

Nombre de séances:

Dates préenregistrées avec le moniteur:

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de l'obligation de souscrire à une assurance de responsabilité civile kite et accepte les conditions d'inscription ci-dessous.

Date et Signature :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Savoir Nager au moins 50 m. Etre en bonne santé pour pratiquer ce sport.

L'inscription à un cours est effective au moment de la réception du chèque d'arrhes, accompagné de la fiche d'inscription. Le règlement du solde restant s'effectuera sur place le jour du cours, en chèque ou espèce. L'Ecole ne prend pas la CB.

En cas d'annulation de votre part 15 jours et plus avant la séance, les arrhes seront intégralement remboursés. En cas d'annulation de votre part à moins de 15 jours avant la séance, les arrhes seront encaissés. En cas d'annulation de notre part dû aux conditions météo, les arrhes vous seront remboursés ou gardés pour une autre séance, selon les disponibilités. IMPORTANT : La pratique du Kitesurf nécessite de souscrire à une assurance Responsabilité Civile spécifique, les assurances classiques ne couvrant pas ce sport.